

REGLEMENT DE JEU

LA GRANDE GALERIE ONEY

en ligne & Sans obligation d'achat

ORGANISATEUR

ONEY BANK

ONEY BANK, Société Anonyme au capital de 71.801.205 Euros
Dont le siège social est situé au 34 avenue de Flandre, 59170 CROIX,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le n° 546 380 197
Représentée par Yvan Allio agissant en qualité de Directeur des partenariats en exercice,
(ci-après l'« Organisateur ») organise le jeu « La Grande Galerie Oney » (ci-après le « Jeu ») selon les conditions définies dans le règlement du jeu (ci-après le « Règlement »).

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le Jeu a pour objectif d'animer et récompenser les clients Oney au travers d'un Jeu en ligne. Le Jeu se déroulera du 24/11/2025 à 09H00MM au 21/12/2025 à 23H59MM (heure de Paris) inclus.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est sans obligation d'achat, de souscription ou d'adhésion à des contrats, produits ou services.

Les frais inhérents ou induits par la participation au Jeu restent intégralement à la charge des personnes participant au Jeu.

Le Jeu est exclusivement ouvert aux personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- Être une personne physique majeure domiciliée en France Métropolitaine,
- Etre client Oney. Est considéré comme client Oney toute personne détentrice d'un crédit renouvelable Oney avec carte de crédit associée ou non ouverte au minimum 1 mois avant le début du jeu soit avant le 24/10/2025 ou personne ayant réalisé un crédit affecté par carte bancaire ou IBAN, un 3X4X par carte bancaire, un prêt personnel, un rachat de crédit dans l'une des enseignes partenaires de Oney dans les 24 derniers mois et au minimum 1 mois avant le début du jeu soit le 24/10/2025.

(ci-après les « Participants »).

Ne peuvent participer au Jeu les personnes suivantes :

- Salariés Oney (CDI, CDD, intérimaire, alternant ou stagiaire)
- Clients habitant dans les DOM-TOM ou en Corse

Le participant aura droit à 1 (une) participation par semaine et pourra gagner 1 (une) fois par semaine.

La participation est strictement nominative. Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne. Une seule participation par personne (même adresse email) par semaine et 3 participations par semaine et par adresse IP (même IP).

Les participants s'interdisent de participer au Jeu via plusieurs comptes mails différents, créés à leur initiative ou pour le compte d'autres utilisateurs.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

Entre le 24.11.2025 à 09H00 et le 21.12.2025 à 23H59 (heure de Paris) inclus, pour participer au Jeu, il convient de :

- Se connecter au site Internet <https://la-grande-galerie-oney.fr>
- ou cliquer sur l'URL dédiée qui a été adressée aux Participants par email et permettant d'accéder au site du Jeu (ci-après le « Site »),
- Remplir de manière complète et sincère, le formulaire de participation disponible, en renseignant les coordonnées suivantes :
 - o Confirmer être un client Oney
 - o [Nom]
 - o [Prénom]
 - o [email]
- Accepter le Règlement au moyen du mécanisme de case à cocher prévue à cet effet,
- Donner son accord en cas de gain sur l'utilisation à des fins promotionnelles liées au jeu des prénom et ville.

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DES DOTATIONS

Au total, les 159 dotation suivantes seront attribuées aux gagnants (et, le cas échéant, aux suppléants), dans l'ordre des gagnants désignés par tirage au sort :

SEMAINE	DOTATION	NATURE DOTATION	Montant TTC
SEMAINE 1	DOTATION N°1	TV HISENSE 55E79Q	479,00 €
	DOTATION N°2	Station BELKIN 15W	129,99 €
	DOTATION N°3	Smartphone GOOGLE pack	479,00 €
	DOTATION N°4	Projecteur PHILIPS	149,00 €
	DOTATION N°5	Pack sécurité EZVIZ	249,99 €
	DOTATION N°6	Friteuse NINJA Crispi	149,99 €
	DOTATION N°7	Enceinte MARSHALL	299,99 €
	DOTATION N°8	Ecran PC Gamer SKILLKORP	139,99 €
	DOTATION N°9	Casque SONY ULT WEAR	199,99 €
	DOTATION N°10	Aspi Robot ECOVACS	799,00 €
	DOTATION N°11	Aspi Laveur TINECO	649,00 €
	DOTATION N°12	Aspi Balai SAMSUNG	699,00 €
	DOTATION N°13	Montre APPLE WATCH	479,00 €
	DOTATION N°14	Smartphone APPLE IPHONE Air	1 229,00 €
	DOTATION N°15	Tablette APPLE IPAD Air 11	719,99 €
	DOTATION N°16	Casque réalité META	329,99 €
	DOTATION N°17	TV Full HD 40" EDENWOOD	168,50 €
	DOTATION N°18	Lunettes OKLAY META	439,00 €
	DOTATION N°19	Casque sono/studio ULTRASONE	148,00 €
	DOTATION N°20	Aspirateur Balai ROWENTA	249,90 €
	DOTATION N°21	Cafetière DELONGHI	699,00 €
	DOTATION N°22	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°23	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°24	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°25	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°26	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°27	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°28	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°29	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°30	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°31	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°32	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°33	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°34	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°35	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°36	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°37	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°38	carte cadeau Illicado	100,00 €

	DOTATION N°39	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°40	carte cadeau Illicado	100,00 €
	DOTATION N°41	carte cadeau Illicado	100,00 €
SEMAINE 2	DOTATION N°42	Manchette Mesmera SWAROWSKI	149,00 €
	DOTATION N°43	Bracelet or blanc et diamants	3 000,00 €
	DOTATION N°44	Spa Gonflable 4 places Habitat et Jardin	279,00 €
	DOTATION N°45	Canapé d'angle 3 places	349,00 €
	DOTATION N°46	Bon d'achat de 100€ Black store	100,00 €
	DOTATION N°47	Bon d'achat de 100€ Black store	100,00 €
	DOTATION N°48	Bon d'achat MONTAZ WORDEN de 50€	50,00 €
	DOTATION N°49	Bon d'achat MONTAZ WORDEN de 50€	50,00 €
	DOTATION N°50	Bon d'achat MONTAZ WORDEN de 50€	50,00 €
	DOTATION N°51	Bon d'achat MONTAZ WORDEN de 50€	50,00 €
	DOTATION N°52	Bon d'achat MONTAZ WORDEN de 50€	50,00 €
	DOTATION N°53	Bon d'achat MONTAZ WORDEN de 50€	50,00 €
	DOTATION N°54	Bon d'achat MONTAZ WORDEN de 50€	50,00 €
	DOTATION N°55	Bon d'achat MONTAZ WORDEN de 50€	50,00 €
	DOTATION N°56	Bon d'achat MONTAZ WORDEN de 50€	50,00 €
	DOTATION N°57	Bon d'achat MONTAZ WORDEN de 50€	50,00 €
	DOTATION N°58	Bon d'achat MONTAZ WORDEN de 50€	50,00 €
	DOTATION N°59	Bon d'achat MONTAZ WORDEN de 50€	50,00 €
	DOTATION N°60	Lunettes RAYBAN GEN 1 META	329,00 €
	DOTATION N°61	Lunettes RAYBAN GEN 1 META	329,00 €
	DOTATION N°62	Pack complet guitare électrique SONOVENTE	199,00 €
	DOTATION N°63	Pack complet guitare électrique SONOVENTE	199,00 €
	DOTATION N°64	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°65	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°66	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°67	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°68	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°69	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°70	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°71	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°72	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°73	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°74	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°75	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°76	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°77	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°78	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°79	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°80	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°81	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°82	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°83	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°84	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €

	DOTATION N°85	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°86	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°87	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°88	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°89	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°90	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°91	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°92	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°93	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°94	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°95	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°96	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°97	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°98	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°99	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°100	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°101	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°102	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°103	Carte cadeau Leroy Merlin de 100€	100,00 €
	DOTATION N°104	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°105	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°106	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°107	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°108	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°109	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°110	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°111	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°112	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°113	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°114	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°115	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°116	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°117	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°118	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°119	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°120	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°121	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°122	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°123	Carte cadeau Mr Bricolage de 50€	50,00 €
	DOTATION N°124	Guitare électrique Eastone STR71	149,00 €
SEMAINE 3	DOTATION N°125	Bon de 1000€ TUI à valoir en agence	1 000,00 €
	DOTATION N°126	Bon de 1000€ TUI à valoir en agence	1 000,00 €
	DOTATION N°127	Bon de 1000€ TUI à valoir en agence	1 000,00 €
	DOTATION N°128	Séjour Homair pour 4 personnes d'une valeur de 400€	400,00 €
	DOTATION N°129	Paire de lunettes de soleil KUMQUAT	39,00 €
	DOTATION N°130	Paire de lunettes de soleil KUMQUAT	39,00 €

	DOTATION N°131	Paire de lunettes de soleil KUMQUAT	39,00 €
	DOTATION N°132	Paire de lunettes de soleil KUMQUAT	39,00 €
	DOTATION N°133	Paire de lunettes de soleil KUMQUAT	39,00 €
	DOTATION N°134	Paire de lunettes de soleil KUMQUAT	39,00 €
	DOTATION N°135	Paire de lunettes de soleil KUMQUAT	39,00 €
	DOTATION N°136	Paire de lunettes de soleil KUMQUAT	39,00 €
	DOTATION N°137	Paire de lunettes de soleil KUMQUAT	39,00 €
	DOTATION N°138	Paire de lunettes de soleil KUMQUAT	39,00 €
	DOTATION N°139	Pack 1 nuit hôtel / 2 jours au parc pour 4pers	500,00 €
	DOTATION N°140	1 semaine de location VVF pour 4/5 p	800,00 €
	DOTATION N°141	Coffret cadeau Homair d'une valeur de 299€	299,00 €
	DOTATION N°142	Coffret cadeau Homair d'une valeur de 299€	299,00 €
	DOTATION N°143	Coffret cadeau Homair d'une valeur de 299€	299,00 €
	DOTATION N°144	Coffret cadeau Homair d'une valeur de 299€	299,00 €
	DOTATION N°145	Coffret cadeau Homair d'une valeur de 299€	299,00 €
SEMAINE 4	DOTATION N°146	Casque moto SHARK	370,00 €
	DOTATION N°147	Coffre de toit NORAUTO	209,99 €
	DOTATION N°148	Coffre de toit NORAUTO	209,99 €
	DOTATION N°149	Perceuse visseuse RYOBI	159,99 €
	DOTATION N°150	Perceuse visseuse RYOBI	159,99 €
	DOTATION N°151	Nettoyeur Haute Pression KARCHER	174,99 €
	DOTATION N°152	Nettoyeur Haute Pression KARCHER	174,99 €
	DOTATION N°153	Siège auto CYBEX	369,99 €
	DOTATION N°154	Siège auto CYBEX	369,99 €
	DOTATION N°155	Porte-vélos NORAUTO	549,99 €
	DOTATION N°156	Porte-vélos NORAUTO	549,99 €
	DOTATION N°157	Scooter PEUGEOT e-streetzone	1 999,00 €
	DOTATION N°158	CITROEN Ami	8 527,99 €
	DOTATION N°159	CITROEN e-C3 électrique	20 669,62 €

La valeur commerciale indicative totale des dotations est de 62 749,83 € TTC.

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation. Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de communication du Jeu n'ont aucune valeur contractuelle quant aux caractéristiques des dotations finalement attribuées.

Les dotations sont non modifiables, non échangeables, non cessibles et non remboursables. En conséquence, elles ne seront ni reprises, ni échangées, ni remplacées par un autre objet ou valeur ou service pour quelque cause que ce soit. Il ne sera attribué aucune contre -valeur en espèce en échange de la dotation gagnée, pour quelque cause que ce soit. En cas d'incapacité de l'Organisateur de fournir la dotation décrite ci-dessus, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la dotation annoncée par une dotation d'une valeur commerciale équivalente et/ou de caractéristiques proches.

Détail des conditions des dotations séjour/voyage :

Partenaire	VVF	HOMAIR
Nb jours/nuit	8Jours/7nuits	De 2 à 7 nuits maximum
nb personnes	logement 4/5 personnes	hébergement de type mobil home Classic (2 Ch. 4/6 personnes) et Classic XL (3 Ch. 6 pers). L'accès aux mobil homes « 3 Ch. 6 Pers. » est exclusivement réservé aux réservations présentant 5 occupants minimum et dans la limite des stocks alloués à cet effet.
standing hotel	-	-
Si pension complète, demi-pension ou petit déj	pas de prestation restauration	pas de prestation restauration
Destination	Dans le village choisi par le client hors sites partenaires, hôtels	dans un des campings listés sur cette page https://www.homair.com/conditions-de-reservation-des-sejours-gagnes ,
ville de départ	-	-
prise en charge des frais de dep du domicile gagnant jusqu'au ieu de départ	NON	NON
mode déplacement	par les propres moyens du gagnant	par les propres moyens du gagnant
assurance	NON	NON
Période pour bénéficier de l'offre ou période exclue	Valable jusqu'au 31 octobre 2026. en fonction des disponibilités au moment de la réservation, en dehors des périodes de vacances scolaires et en dehors des week-ends de ponts (Ascension, Pâques, Pentecôte, etc ...)	à réserver avant le 31 octobre 2026 (date limite de réservation) dans la limite des stocks alloués à cet effet, devant se dérouler en dehors de la période du 04/07/2026 au 29/08/2026, et hors jours fériés et, pour certains campings listés sur cette page https://www.homair.com/conditions-de-reservation-des-sejours-gagnes , hors de plages de dates liées à des évènements spécifiques. A défaut de disponibilités dans le camping choisi et/ou sur le type d'hébergement cité ci-dessus et/ou aux dates souhaitées, de nouvelles propositions pourront être faites par la société Homair Vacances à la personne tirée au sort.
Condition d'annulation ou de report	Le bon n'est ni cessible à un tiers, ni monnayable, ni échangeable, ni remboursable.	Le bon cadeau et le séjour ne peuvent pas être échangés, ni remboursés, ni faire l'objet d'une quelconque compensation financière ou de tout autre paiement ultérieur, supplémentaire et/ou équivalent pour quelque motif que ce soit, y compris le dépassement de la date de validité, la non-disponibilité du séjour souhaité ou l'annulation du séjour réservé. Le bon cadeau est non rétroactif, il ne peut pas être utilisé pour une réservation passé et/ou pour un séjour passé. Le bon cadeau et le séjour ne peuvent pas être cédés, transmis, vendus ou valorisés de quelque manière que ce soit. La personne tirée au sort devra être présente pendant le séjour et est la seule à pouvoir faire la réservation
description des activités	-	-
frais à la charge du gagnant	Prestations annexes et de restauration	Les prestations annexes (ex: location de draps, ménage, codes WIFI...), frais de dossier, frais de bouche, de transports, les taxes de séjour, assurances ainsi que tous autres frais engendrés lors du séjour, notamment les cautions obligatoires et frais relatifs aux options payantes, activités, animations ne sont pas inclus et devront être réglés au moment de la réservation et/ou sur le camping.
nb de bagages si transport avion car	-	-

oney

Partenaire	TUI	Parc Astérix
Nb jours/nuit		4 (quatre) entrées adultes pour 2 (deux) jours au Parc Astérix, une nuit à l'Hôtel
nb personnes		4 personnes
standing hotel		Une nuit à l'Hôtel Les Trois Hiboux, La Cité Suspendue, Les Quais de Lutèce ou dans un des hôtels partenaires du Parc Astérix, selon calendrier d'ouverture du Parc Astérix et selon la disponibilité des hôtels.
Si pension complète, demi-pension ou petit déj		Le petit déjeuner et le dîner pour 4 (quatre) personnes, les frais de dossier et frais de parking de l'hôtel sont inclus
Destination	Valables sur TUI.FR et que sur les gammes CLUB MARMARA/LOOKEA/NOUVELLES FRONTIERES et TUI SELECTION	Parc Astérix
ville de départ		-
prise en charge des frais de dép du domicile gagnant jusqu'au lieu de départ	NON	NON
mode déplacement		par les propres moyens du gagnant
assurance	NON	NON
Période pour bénéficier de l'offre ou période exclue	Réservation valable du 01/12/25 au 31/01/2026 pour un séjour du 01/12/25 au 30/09/2026	Chaque séjour est valable pour 4 (quatre) personnes voyageant ensemble, jusqu'au 2 janvier 2027, hors samedis soir, veilles de jours fériés, jours fériés, jours de fermeture du Parc Astérix, nocturnes et événements spéciaux.
Condition d'annulation ou de report	Si annulation du dossier les 1000€ ne sont pas remboursables	Les séjours ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours. Tout séjour non utilisé au terme de sa validité (2 janvier 2027) sera définitivement perdu et ne pourra être reporté
description des activités	-	-
frais à la charge du gagnant		Non inclus : assurance annulation facultative, taxe de séjour (1.70€ par adulte de +18 ans et par nuit pour Les Trois Hiboux et La Cité Suspendue ; 2.60€ par adulte de +18 ans et par nuit pour Les Quais de Lutèce) frais de déplacement A/R, restauration et boissons du midi, parking du Parc Astérix, dépenses personnelles
nb de bagages si transport avion car bateau		-

ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES DOTATIONS

La sélection des gagnants sera faite par un tirage au sort hebdomadaire réalisée par huissier.

Les dates indicatives de tirage seront le 03.12.2025, le 10.12.2025, le 17.12.2025 et le 23.12.2025

Une vérification sera faite par l'Organisateur sur la qualité de Client Oney. Si cette condition n'est pas vérifiée l'organisateur attribuera le lot aux clients étant sur la liste des suppléants.

S'il apparaît après détermination des gagnants qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies par les gagnants, l'Organisateur et/ou l'étude d'huissier se réservent le droit de solliciter toutes pièces justificatives aux fins de valider définitivement l'attribution des dotations.

Les gagnants seront informés de l'obtention de leur dotation par courriel à l'adresse électronique renseignée sur le formulaire de participation.

Les gagnants devront confirmer qu'ils acceptent leur dotation et les conditions d'attribution de celle-ci, en répondant au courriel susvisé dans un délai de 10 jours calendaires à compter de sa réception et en confirmant leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse électronique et adresse postale) afin de recevoir leur dotation.

Sans réponse du gagnant dans le délai des 10 jours calendaires, celui-ci sera considéré comme ayant renoncer purement et simplement à sa dotation. La dotation ne lui sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera la propriété de l'Organisateur et pourra notamment être réattribuée à un gagnant suppléant.

Dès réception de ces informations, les dotations seront officiellement attribuées aux gagnants par courriel d'acceptation de la dotation et seront remises soit en mains propres soit par envoi postal.

Il est expressément convenu qu'une fois la dotation remise au gagnant, le lot sera considéré comme ayant été remis, et le gagnant en sera alors le seul responsable. Par conséquent, l'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommages causés du fait de l'utilisation de la dotation.

ARTICLE 6 - MODIFICATION OU ANNULATION DU JEU

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, d'interrompre, d'annuler, de reporter ou de suspendre le Jeu à tout moment et sans préavis sans que cette décision puisse donner lieu à une quelconque réclamation ni à un quelconque dédommagement. L'Organisateur ne pourra voir sa responsabilité engagée de ce fait.

Les modifications du Règlement éventuellement effectuées pendant le Jeu seront annoncées par voie d'avenant disponible chez Maître Langer, 12 rue de l'ancien Evêché 53000 LAVAL, huissier de justice

Lesdites modifications sont réputées acceptées par les Participants.

ARTICLE 7 - DISQUALIFICATION

L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure de la participation du Jeu toute personne troubant le déroulement du Jeu (notamment en cas de triche ou de fraude) ou n'ayant pas respecté les conditions du Règlement et de déchoir le Participant de son éventuel droit à obtenir une quelconque dotation.

Aucune réclamation afférente au Jeu ne pourra être reçue après un délai de 30 jours calendaires à compter de la clôture du Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

ARTICLE 8 – LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel, de toute nature, causé par :

- la force majeure dans les cas communément admis par les tribunaux français,
- des circonstances indépendantes de sa volonté notamment une fraude ou tentative de fraude, l'Organisateur se réservant dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le lot aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Les litiges naissant à l'occasion de cette opération seront tranchés à l'amiable en dernier ressort par La Société Organisatrice au vu des différents éléments produits par le contestataire ;
- des dysfonctionnements sous quelque forme que ce soit ainsi que toute autre circonstance qui l'exigerait, si le Jeu devait être modifié, suspendu, prolongé, écourté ou annulé.
- la connexion au Site et le contenu du Site et/ou la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement notamment des dotations,
- une défaillance technique, matérielle et logicielle de toute nature,
- l'utilisation ou la jouissance de leur dotation ; toute réclamation à ce sujet devra être adressée directement par le gagnant au fabricant de la dotation concernée,
- éventuelles grèves ou dispositions légales ou réglementaires ne permettant pas aux gagnants de profiter pleinement de leur dotation.

ARTICLE 9 – DROIT A L'IMAGE

Sous réserve de l'accord exprimé dans leur formulaire de participation, les gagnants du Jeu autorisent l'Organisateur à utiliser leurs prénoms et leur ville de résidence à des fins promotionnelles ou publicitaires, en France ou à l'étranger, liée au Jeu et ce sur tous supports (livre, presse écrite, radio, télévision, sites internet, etc.) sans aucune contrepartie autre que la remise de la dotation.

Les présentes autorisations sont données à titre gracieux pour une durée d'un (1) an à partir de l'annonce des résultats du Jeu et pourront être renouvelées par la suite.

Une fois les gagnants sélectionnés, la Société Organisatrice pourra contacter les gagnants afin d'obtenir leur autorisation à la publication des résultats du Jeu, à la diffusion de leur nom, âge, image, voix sur tous supports à des fins de promotion du Jeu et de ses résultats.

ARTICLE 10 - CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement et, le cas échéant, ses avenants, seront accessibles gratuitement :

- auprès de Maître Langer, 12 rue de l'ancien Evêché 53000 LAVAL, huissier de justice et sur <https://la-grande-galerie-oney.fr>

Et ce, pendant toute la durée du Jeu.

Le Règlement peut également être adressé par courrier gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante à l'adresse suivante :

**ONEY BANK,
Jeu La Grande Galerie Oney
CS 60006 – 59858
Lille Cedex 9**

Et ce, jusqu'à la date de clôture du Jeu: le 21.12.2025.

La demande d'une copie du règlement doit être effectuée au plus tard le : 21.12.2025, le cachet de la Poste faisant foi.

Les frais d'affranchissements engagés pour cette demande seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande accompagnée des coordonnées (nom et prénom), adresse postale ou électronique du demandeur, nom du Jeu et d'un RIB (une demande par foyer).

La demande de remboursement sera traitée en moyenne sous deux (2) mois par virement bancaire. Toute demande ne respectant pas l'ensemble des conditions visées ci-dessus, transmise hors délai, et/ou avec des coordonnées erronées sera automatiquement rejetée et ne recevra pas de réponse.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte. Aucune information ne sera donnée par téléphone.

ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la participation au Jeu, l'Organisateur recueille des données à caractère personnel (« Données Personnelles ») concernant les Participants. À défaut, la participation des Participants ne pourra pas être prise en compte. L'Organisateur met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de Données Personnelles sont effectués conformément à la législation applicable.

1. Base légale du traitement des Données Personnelles

Dans le cadre du présent Jeu, l'Organisateur est amené à traiter les Données Personnelles sur le fondement de l'exécution du Règlement du Jeu.

2. Finalité du traitement des Données Personnelles

Les Données Personnelles traitées dans le cadre du Jeu sont obligatoires et nécessaires pour (i) la remise des dotations, (ii) la gestion du tirage au sort, (iii) la participation au Jeu

3. Identification des Données Personnelles :

- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Adresse postale (pour la remise des lots des Gagnants)

4. Destinataire des Données Personnelles

Les Données Personnelles sont destinées à l'Organisateur, responsable du traitement.

Les Données Personnelles seront communiquées à nos Sous-traitants et à l'huissier responsable du

tirage au sort à des fins de gestion du Jeu.

5. Durée de conservation des Données Personnelles

Les Données Personnelles des Participants sont supprimées à l'issue du Jeu. Les Données des gagnants sont conservées 1 mois après remise des dotations. Ces données pourront être conservées pour une durée totale de 5 ans en archive aux fins de preuves, puis seront supprimées.

6. Exercice des droits

Les Participants bénéficient d'un droit d'accès à leurs Données Personnelles. Dans les conditions prévues par la loi, les Participants peuvent également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement de leurs Données Personnelles, retirer leur consentement au traitement de leurs Données Personnelles, demander leur portabilité ou communiquer des directives sur leur sort en cas de décès.

Les Participants disposent également du droit de s'opposer au traitement de leurs données à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent, sous réserve de justifier de leur identité par la production d'une copie d'identité, être exercés sans frais à tout moment aux adresses suivantes :

- Par courrier postal :

« Jeu La Grande Galerie Oney»
ONEY BANK
Délégué à la Protection des Données
CS 60006
59895 LILLE CEDEX 9

- Par courriel : **donnees-personnelles@oney.fr**

Les Participants concernés ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, s'il considère que l'Organisateur a enfreint les dispositions du RGPD.

En France, l'autorité en charge du contrôle est :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
3 place de Fontenoy TSA 80715
75334 PARIS Cedex 07

Pour toute information supplémentaire, les Participants peuvent contacter le délégué à la protection des données de l'Organisateur à l'adresse suivante :

ONEY BANK
Délégué à la protection des données
CS 60006 – 59895
LILLE CEDEX 9

Ou

dpd@oney.fr

ARTICLE 12 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les dénominations, marques, droits d'auteur, dessins, modèles et autres droits de propriété intellectuelle cités au Règlement ou sur les supports dédiés au Jeu demeurent la propriété exclusive de leur auteur, déposant et/ou titulaire. En outre, conformément au droit français de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et le Site www/la-grande-galerie-oney.fr en ce compris notamment les marques qui y figurent, sont strictement interdites.

ARTICLE 13 - CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultant des systèmes d'information de l'Organisateur ou de ses prestataires, telles que notamment :

- date et heure de connexion des Participants au Site
- date et heure d'envoi et de réception des courriels de notification et de réponse
- date et heure d'envoi et de réception des formulaires de participation,

ont force probante dans tout litige, quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations.

ARTICLE 14 - LOI APPLICABLE / LITIGES / ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Jeu et le Règlement est soumis à la loi française.

Si l'une ou plusieurs dispositions du Règlement devaient être annulées ou déclarées sans effet, il n'en résulterait pas pour autant la nullité de l'ensemble du Règlement ou de ses autres dispositions et cela n'affecterait pas l'exécution des engagements souscrits par les parties au titre du Règlement.

Les éventuelles réclamations ou contestations relatives au Jeu et au Règlement doivent être formulées par écrit jusqu'à 7 jours calendaires après la date de fin du Jeu (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**JEU « La Grande Galerie Oney »
CS 60006
59895 Lille Cedex 9**

L'Organisateur et les Participants au Jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Extrait de règlement:

Jeu « La Grande Galerie Oney » sans obligation d'achat organisé du 24.11.2025 au 21.12.2025 par Oney Bank, au capital social de 71 801 205 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197, dont le siège social est situé au 34 avenue de Flandre, 59170 CROIX. Réservé aux clients Oney. Les gagnants du jeu seront déterminés par tirage au sort hebdomadaire réalisé par huissier de justice. 159 dotations allant de 39€ à 20 670€. Voir détails des conditions et modalités de participation, d'information des lauréats et des dotations dans le règlement complet déposé auprès Maître Langer, 12 rue de l'ancien Evêché 53000 LAVAL, huissier de justice qui peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante ONEY BANK, Jeu « La Grande Galerie Oney » - CS 60006 – 59858 - Lille Cedex 9, jusqu'à la date de clôture du jeu : le 21.12.2025. Oney, collecte vos données personnelles pour vous permettre de participer au jeu, gérer le tirage au sort et effectuer la remise des dotations le cas échéant. Les informations vous expliquant les droits dont vous disposez sur les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'organisation du jeu sont accessibles à l'article 11 du règlement du jeu concours.